NOUVELLES MILITAIRES

UNE PROTESTATION CONTRE L'ENTERREMENT CIVIL DES MILITAIRES. — La circulaire du ministre de la Guerre, en date du 15 novembre dernier, rendant réglementaire l'enterrement civil des militaires morts en activité de service, — dans le cas où la famille ne ferait pas connaître ses intentions, — a soulevé de très vives protestations.

Un Comité vient de se constituer, dont le secrétaire général provisoire est le docteur Bouloumié, ex-médecin-major de l'armée, conseiller général des Vosges, pour réunir les signatures à une protestation des mères de famille.

« Nous toutes, mères de famille, de toute opinion, de toute religion, qui élevons nos enfants dans le culte de la patrie et les lui donnons généreusement le jour où il faut la défendre et qui acceptons sans une plainte, comme une obligation sacrée, la séparation que nous impose la nécessité de les instruire en vue de cette redoutable éventualité, nous protestons énergiquement contre ces dispositions.

» Nous ne saurions admettre que l'accomplissement des devoirs de citoyen ait pour conséquence la suppression des devoirs de religion.

Non, quand il s'agit de devoirs de conscience, nous n'admettrons jamais que l'Etat impose sa volonté à nos enfants et à nous-mêmes. C'est là pourtant ce qui résulterait en fait de l'application de la circulaire du 15 novembre. Nous ne le voulons pas.»

Et la protestation conclut en ces termes:

« Nous demandons en conséquence:

» Que cette circulaire soit abrogée;

» Que, par respect pour la liberté de conscience de chacun et la volonté des familles, l'indication de la religion, quelle qu'elle soit, figure sur le livret militaire ou sur la médaille d'identité du soldat et qu'elle soit rétablie sur les registres d'entrée à l'hôpital;

» Que, lorsqu'un homme entre à l'hôpital en pleine connaissance, il soit invité à dire s'il désire ou non la visite du ministre de sa religion et qu'il puisse la demander encore en cours de maladie;

» Que les ministres de tous les cultes aient accès à des heures déterminées dans les hôpitaux et ambulances militaires et, à toute heure, en cas d'appel auprès d'un malade en danger de mort;

» Que, sauf avis contraire, spontanément et formellement exprimé, tout militaire mort à l'hôpital soit enterré comme il l'eût été dans sa famille, avec la cérémonie religieuse de son culte.»

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 3 janvier

Présidence de M. GOBARD, vice président

FRAUDEUSE RÉCALCITRANTE. — Le 30 décembre, à Wattrelos, près de la carrière Dubar, les douaniers apercevaient une femme, Lucie Lernould, journalière, demeurant rue du Fort, à Roubaix, et accompagnée d'une fillette; toutes deux leur paraissaient faire la fraude. Ils se mirent à leur poursuite et parvinrent à rattraper Lucie Lernould. Celle-ci, mettant le poing sous le nez du préposé, lui cria: « Tu ne vas pas me conduire, je suppose, espèce de grand vaurien! » Elle est donc poursuivie à la fois pour contrebande et pour outrages. Trois jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende pour le premier délit; 6 jours avec sursis et 500 francs pour le second.

LA FRAUDE PAR CHEMIN DE FER. — Nous avons dit les poursuites intentées contre le maître-fraudeur roubaisien, Emile Montagne, arrêté en gare de Lille avec du tabac de fraude au moment où il prenait le train pour Paris. Cette affaire qui devait venir à l'audience de mercredi a été renvoyée à une date ultérieure.

AFFAIRES DIVERSES. — Six jours de prison à Jules Willemet et à Alfred Jourand, pour mendicité en réunion. — 15 jours à Auguste Duhamel, 60 ans, sans profession ni domicile fixes, pour mendicité. — Louis Fleurquin, 37 ans, infraction à un arrêté d'expulsion, 3 mois de prison.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

La loi de deux ans

Roubaix, le 3 janvier 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai actuellement un fils sous les drapeaux, lequel fait partie de la classe 1903 et je ne serais pas fâché, vu mes besoins, qu'il ne fasse que *deux années* au lieu de *trois*, comme ses camarades français de la classe 1904. Je crois ne pas m'avancer trop en estimant qu'ils sont tout aussi intéressants que les fils de Belges de la même classe 1903 qui, eux, sont exemptés bel et bien de leur seconde année de service. De sorte qu'à eux, fils de Belges, il sera loisible de devenir Français en s'en tirant *avec une année*, et aux autres (Français) de la même classe, il leur en coûtera *trois années consécutives*, chose absolument arbitraire, et pour laquelle je fais appel à tous les pères français qui sont dans le même cas.

Veuillez donc recevoir, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sincères salutations.

Votre obligé serviteur,

Un Français bon teint.

CONTRE
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Bile, Embarras gastrique
TAMAR INDIEN GRILLON
Bonbon au Chocolat laxatif et rafraîchissant.
40 ans de Succès. — PARIS, 33, Rue des Archives et toutes Pharm.
9188

CONCERTS & SPECTACLES

LES CONCERTS DE L'ASSOCIATION SYMPHONIQUE DE LILLE. — Le prochain concert aura lieu à l'Hippodrome Lillois le dimanche 21 janvier, à trois heures et quart, avec le concours de Mlle Blanche Selva, pianiste de la Schola Cantorum de Paris, et de Mlle Jeanne Leclerc, de l'Opéra-Comique.

Mlle Selva est la meilleure élève de Vincent d'Indy, qui l'a désignée spécialement pour jouer à Lille le 21 janvier, son Concerto sur un thème montagnard, et il sera intéressant de voir au pupitre M. Alfred Cortot, qui, aux Concerts du Conservatoire à Paris, il y a quinze jours, deux séances de suite, le jouait comme pianiste avec le succès que l'on sait. Mlle Selva jouera encore Prélude, Fugue et Variations, de C. Franck.

Mlle Leclerc, notre concitoyenne, que l'on a tant applaudie, il y a deux ans, à un des concerts de la Société de Musique, chantera une pièce de Rameau, une romance de Fauré, et l'air du *Timbre d'argent*, de Saint-Saëns.

Le concert débutera par la première suite de l'*Arlésienne*, de Bizet. On y donnera le rigaudon de Dardanus, de Rameau. *la première audition* d'un ballet de la Reyne de Lambert de Beaulieu (1582) et d'un nocturne de Roussel, notre concitoyen. Il sera terminé par l'*España* de Chabrier.

Devant le grand succès du premier concert que Cortot dirigea avec tant de talent, l'Association a décidé de permettre de s'abonner pour les quatre concerts suivants aux prix (défalcation faite du premier concert): Stalles, 24 fr.; premières, 17 fr.; secondes, 12 fr. — La location est ouverte jusqu'au 10 janvier.

TOURCOING. — *Théâtre Municipal.* — A l'occasion des vacances scolaires du nouvel an, M. A. Viguier, directeur du théâtre municipal, donnera sur la scène de la place Leverrier, une seconde représentation de la célèbre opérette féerique: *Rip*, paroles de Meilhac, Gille et Farnié. Musique de Robert Planquette. — La location sera ouverte dès jeudi matin chez M. Flament, gérant du théâtre.

HIPPODROME-THÉATRE DE ROUBAIX
Dimanche 7 janvier 1906
à 3 heures, matinée subventionnée
LA MASSIÈRE
Comédie nouvelle de M. Jules Lemaître, de l'Académie Française.
Mlle Suzanne Desprès, de la Comédie Française. 94861

"Brasserie du Nord", chez DUBOIS
CONCERTS TOUS LES SOIRS. 94693

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Trouvailles.* — M. Jules Ghesquière, demeurant rue du Fontenoy, cour Cocheteux, 6, a trouvé à Croix un certificat d'études primaires au nom de Mlle Germaine Meneboo. — M. Alfred Orgaer, chef de matériel à la teinturerie de M. Emile Roussel, a trouvé, rue du Brondeloire, quatre tonneaux ayant contenu des liqueurs. — L'agent de police Vanmarck a recueilli chez lui un pigeon-voyageur portant à la patte une bague ayant le numéro 0.53314 F. F.

— *La Vaillante, société de gymnastique.* — La Commission informe les membres que ce soir, par exception, la porte du local sera ouverte à sept heures, à cause du concours classement organisé par la Commission honoraire de la société. Ce concours commencera à sept heures et demie très précises. Les gymnastes sont priés de ne pas s'attarder, afin de permettre au jury de se prononcer dans la soirée et aussi de proclamer les prix. Une petite soirée bachique terminera cette fête.

— *Cercle Moderne.* — Dans sa dernière réunion générale, le *Cercle Moderne* a procédé au renouvellement de son Comité pour l'année 1906. Ont été élus: Président d'honneur, M. Anatole Klein; président, M. Augustin Dubus père; vice-présidents: MM. Léon Rapaille, Charles Bailleu; secrétaire général, M. Em. Prouvost; secrétaire-adjoint, M. Fernand Bury; trésorier, M. Alexandre Dewitte; trésorier adjoint, M. Louis Crouset; commissaires: MM. Gustave Borezé, Albert Leclercq, Kléber Equinet, Auguste Gossens, Gaston Sbelpalme, Edouard Dubus. — Directeurs: Section chorale mixte et symphonique, M. Albert Carette; section dramatique, M. Alfred Lambin; section sportive (Sporting-Club Roubaisien), M. Ch. Carrez; section gymnique, M. Ernest Jénart.

— Le soldat permissionnaire Vermersch, du 94e d'infanterie, a remis au poste d'octroi de la gare un trousseau de trois clefs, trouvé place de la Gare, mercredi, vers six heures du matin. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme, a été trouvé dimanche *matin, à l'église St-Martin. On peut le réclamer*, 55, rue de l'Industrie.

HALLUIN. — M. Louis Vanstaen, menuisier, rue St-Sylvestre, 42, a déposé au commissariat de police, une broche en or, ayant la forme d'une croix, trouvée *lundi, sur la place de l'Eglise.*

LE CANAL DU NORD

Les études préliminaires pour le tracé du canal du Nord se poursuivent entre Arleux et Noyon, sous la direction de M. Barbet, ingénieur en chef à St-Quentin, et de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, Deval, à Cambrai; Bourlzaguet, à Noyon; Cointe, à Péronne.

Sur un parcours de 90 kilomètres, des balises ont été posées, indiquant le tracé. Par les soins de diverses sections et équipes échelonnées sur les lignes Arleux-Péronne et Péronne-Noyon, en passant par Ham, des relevés de terrain ont lieu en vue des achats que l'entreprise sera obligée de faire. Quelques-uns de ces achats peuvent être considérables, quand le tracé se trouve traverser un champ ou une propriété qui est coupée et dépréciée de ce fait.

La durée des travaux préliminaires et la construction du canal pourront se prolonger d'une façon indéterminée. Cela dépendra des sommes mises à la disposition des services chargés du travail. Actuellement, ces sommes sont trop restreintes pour permettre d'avancer rapidement. On procède par petits paquets.

LA LOI DE SÉPARATION DANS LE NORD

Un journal de Lille annonce que la loi de séparation vient de recevoir un commencement d'exécution prouvant bien comment elle sera appliquée dans un « sens libéral ».

« La préfecture du Nord vient de biffer au budget de certaines communes les indemnités que ces communes allouaient aux curés et vicaires de la paroisse, ainsi qu'au ministre protestant qui venait y officier.

» Cet acte préfectoral est basé, il est vrai, sur l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905, stipulant qu'« à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives au culte ».

» Mais l'article XI de la même loi fait une exception transitoire et dit que:

» Les départements et les communes « pourront, sous les mêmes conditions que l'Etat, accorder » aux ministres des cultes actuellement salariés par eux des pensions ou des « allocations » établies sur la même base et pour une égale durée ».

» Or, les paragraphes précédents indiquent dans quelles « conditions » et sur quelles « bases » l'Etat accorde des allocations, même après la suppression du budget des cultes. Citons le paragraphe III:

» Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat recevront, pendant quatre ans, à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième, à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième. »

» Donc, il résulte de ces textes que les ministres des cultes qui avaient un traitement de l'Etat « recevront » encore une allocation toujours diminuant, pendant quatre ans, et que les communes « pourront », sous les mêmes conditions, accorder... des allocations sur la même base et pour la même durée.

» Or, voici des communes qui inscrivent des sommes à leur budget pour ces allocations permises par la loi.

» Et voici un préfet qui biffe ces crédits. »

On objectera qu'il ne s'agit pas ici de prêtres « salariés » par les communes, mais seulement « indemnisés » par elles.

Le « distinguo » est subtil, mais n'en laisse pas moins éclater le zèle du préfet pour appliquer tyranniquement la loi.

Nous voilà loin de « l'application libérale ».

NORD

Un BATELIER MAUBEUGEOIS VOLÉ à PARIS

Paris, 3 janvier. — Depuis quelque temps, un batelier, M. Vanderoecke, habitant Maubeuge, se plaignait que des individus s'introduisaient la nuit dans son bateau amarré en Seine, et que de nombreuses marchandises et une somme de 300 francs lui avaient été dérobées.

Une surveillance fut organisée et, hier soir, les inspecteurs de la sûreté virent deux individus voulant emporter une balle de mérinos. Les voleurs se jetèrent à la Seine, mais ils furent arrêtés sur la rive. Ce sont: les nommés Lebreton, 38 ans, né au Havre, charpentier en bateaux, et Georges Aubert, 35 ans, employé dans un cabinet d'homme d'affaires.

UN SOLDAT GRIÈVEMENT BLESSÉ A LOUVROIL. — Alfred Carré, 22 ans, soldat au 3e régiment de hussards en garnison à Verdun, était revenu en permission à Cerfontaine, à l'occasion du nouvel An. Voulant aller rendre visite à des parents, il prit le tramway de Louvroil. Arrivé à destination, il sauta de l'automotrice lancée à grande vitesse et alla s'abattre violemment sur un tas de sable rendu solide par suite de la gelée.

On lui prodigua les premiers soins et on le transporta à l'hôpital militaire de Maubeuge, dans un état alarmant; il est resté vingt-quatre heures dans un état comateux. Le médecin militaire redoute une fracture de la base du crâne et ne peut se prononcer sur les suites des blessures.

LE CAMBRIOLAGE DU PRESBYTÈRE DE ROOST-WARENDIN. — Locquet et Bailleul, arrêtés tous deux par la Sûreté douaisienne, comme auteurs présumés du cambriolage du presbytère de Roost-Warendin, ont été conduits à l'instruction. Selon leur habitude, ils ont encore nié leur participation à ce cambriolage, en dépit des charges accablantes relevées contre eux.

Locquet, repris de justice, déjà condamné pour cambriolage au presbytère de Masny, et qui fut trouvé en possession d'objets dérobés au presbytère de Roost-Warendin, va être renvoyé devant la chambre des mises en accusation. Quant à Bailleul, il sera poursuivi en correctionnelle, pour avoir dépensé l'argent qu'il a prétendu avoir trouvé sur la voie publique, à Lille.

PAS-DE-CALAIS

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS. — *A Neuville-sous-Montreuil.* — La Cour d'appel de Grenoble a confirmé le jugement annulant la vente faite à M. de Saint-Julien en mettant le liquidateur M. Devisme en possession.

FERMETURE D'ÉCOLE A DUISANS. — Mme Samson, ancienne religieuse de l'Immaculée-Conception, sécularisée, qui continuait à donner l'enseignement dans un immeuble appartenant à M. Laroche, a été avisée que, par décision préfectorale, son école devait être fermée pour le 1er février.

GRAVEMENT BLESSÉ D'UN COUP DE FEU A TINCQUETTE. — M. Florentin Vion, âgé de vingt ans, ouvrier cordonnier chez M. Leleu, à Tincquette, de Neuville-Planquette, était allé dans les champs avec le fils de son patron, qui devait, avec son fusil, tirer sur des corbeaux. Un coup de l'arme étant parti inopinément, Vion reçut toute la charge à une courte distance. Il a été transporté à son domicile. Son état est grave.

LE HANATONNAGE

M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté aux termes duquel les propriétaires, fermiers, colons ou métayers, sont tenus d'écheniller, du 15 janvier au 15 février 1906, les arbres, arbustes, haies et buissons existant sur les immeubles qu'ils possèdent et cultivent, ou dont ils ont la jouissance et l'usage, situés dans le département du Nord.

Ils devront ouvrir leurs terrains pour permettre la vérification de l'échenillage ou la destruction des chenilles, à la réquisition des agents.

AGENCE LUBIN Les Indes, Tunisie, Algérie, Italie, Egypte
Excursions collectives et particulières. Coupons d'hôtels.
Progr. et devis fco. — LILLE, 37, rue Faidherbe.
672—1

BELGIQUE

FAUX COUPONS DE CHEMINS DE FER. — La justice instruit en ce moment une affaire de faux coupons de chemin de fer d'une importance extraordinaire. Il s'agit d'une organisation complète, ayant ses ramifications dans tout le pays.

LE « CRIME D'UN PÈRE JÉSUITE ». — *Journaux anticléricaux condamnés.* — Mercredi matin, le Tribunal civil de Bruxelles a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par deux jésuites de Milan, les RR. PP. Baretta et Casoli, au *Petit Bleu*, au *Peuple*, à la *Vlaamsche Gazet* et au *Laatste Nieuws*.

Sous le titre: « Le crime d'un Père Jésuite », le *Petit Bleu* racontait, en octobre dernier, qu'un Jésuite milanais, le Père Baretta, recteur du couvent de cette ville, était assuré d'avoir laissé condamner un malheureux cordonnier hongrois pour vol commis dans son couvent, alors que c'était lui-même qui s'était rendu coupable du fait. Cette histoire était archifausse.

Sans doute, le *Petit Bleu* a inséré une rectification, mais il ne s'est avoué coupable qu'après qu'il eut été assigné.

Le *Petit Bleu* est condamné à 500 francs de dommages-intérêts envers le Père Baretta et à l'insertion du jugement dans ses colonnes et dans deux journaux au choix du demandeur et aux frais du condamné.

Le R. P. Casoli, recteur du couvent de Milan, dont la qualité a été attribuée au R. P. Baretta, obtient les dépens.

Le *Peuple*, la *Vlaamsche Gazet* et le *Laatste Nieuws* qui ont rectifié spontanément, sont condamnés à l'insertion du jugement.

Me Renkin plaidait pour les Pères Jésuites.

THIELT

UN DRAME SANGLANT

Familles ennemies. — Un homme tué; trois blessés

Une vieille querelle de famille entre les De Doncker et les Verhaegen a amené lundi un conflit qui avait eu dimanche soir pour origine de mauvais traitements infligés par les Verhaegen à l'un des fils De Doncker, soldat en congé à l'occasion du nouvel an.

Les sept fils De Doncker résolurent de tirer vengeance de cet outrage. S'étant enivrés, lundi, ils se rendirent, avec leurs beaux-frères, devant la maison de la famille Verhaegen, où ils organisèrent un charivari.

Les Verhaegen, le père et trois fils, se précipitèrent dans la rue, armés de divers engins, les uns plus terribles que les autres. L'un des fils frappant à tort et à travers avec un énorme poignard, a porté plusieurs coups à Alphonse De Doncker, qui a été atteint à l'abdomen et au dos et n'a pas tardé à succomber. La victime est âgée de 25 ans, est mariée et laisse une veuve qui attend un troisième enfant.

Jules, l'aîné de De Doncker, a reçu une terrible entaille au bras; il restera sans doute estropié.

René Vermeersch, cousin-germain des De Doncker, a reçu un coup de couteau dans l'œil, l'organe est perdu.

Un ami des De Doncker, nommé Meulebroeck, est blessé à la tête.

Après leur exploit, les Verhaegen sont rentrés chez eux. La foule, exaspérée, a tenté de prendre d'assaut la maison, mais la police et les gendarmes sont intervenus et ont empêché que les Verhaegen ne fussent lynchés. Des volets et des carreaux de leur maison ont été brisés.

L'auteur des coups de poignard a été arrêté.

Une deuxième mort

Le nommé Ch. Vermeersch, âgé de 29 ans, marié et père de deux enfants, cousin de la première victime, Alphonse Dedonckère, voulant protéger ce dernier, avait, dans la lutte, reçu un coup de couteau qui avait perforé l'arcade sourcilière droite et atteint la boîte crânienne. Ce malheureux vient de mourir des suites de cette blessure. Le parquet de Bruges, accompagné de deux médecins-légistes, a fait une seconde descente à Thielt.

COURTRAI

Un vol en plein jour dans une maison de change

Dix-sept billets de banque de mille francs enlevés d'une cassette. — Trois clients inconnus. Constatation du vol après leur départ.

Dans l'après-midi de mercredi, un vol audacieux a été commis, rue des Grandes-Halles, 6, au préjudice de l'agent de change Gustave Masquelier. Une liasse de billets de banque a été enlevée par un client inconnu. Le vol n'a été constaté qu'après son départ.

La maison de change C. Masquelier

est située, rue des Grandes-Halles, au centre de la ville et à cent mètres de la gare de Courtrai. Les bureaux, donnant sur la rue, sont éclairés par deux fenêtres grillagées, à travers lesquelles on aperçoit de l'extérieur un étalage de titres et de valeurs multicolores.

La porte d'entrée s'ouvre sur un petit couloir et immédiatement à droite une porte intérieure donne accès aux bureaux. C'est une simple chambre, où les clients, une fois entrés, se trouvent un peu trop près peut-être du siège de l'agent de change. Les opérations sont faites par M. et Mme Masquelier, car ceux-ci n'ont pas d'employés, et il n'y a ni cloison ni guichet. Derrière la table-bureau de M. Masquelier se trouve la cheminée et dans un coin le coffre-fort. Malgré cet aménagement rudimentaire, la maison de change Masquelier reçoit de nombreuses visites, car elle est une des plus anciennes de la place de Courtrai; les affaires s'y traitent simplement, titres contre argent et réciproquement.

Une opération de change

Il était un peu plus de trois heures de l'après-midi. Mme Masquelier était occupée avec un fermier de Waereghem, M. Aloise Vandamme, quand un habitant de Wervicq, M. Blieck, pénétra dans le bureau et s'adressant à M. Masquelier, le pria de convertir en valeurs courantes une somme de douze mille cinq cents francs en billets de banque français.

Le changeur enleva d'une cassette en fer-blanc placée dans le coffre-fort une liasse de vingt-quatre billets belges de mille francs, en détacha sept, épingla les dix-sept autres qu'il replaça dans la dite cassette et posa celle-ci sur la tablette extérieure du coffre-fort. Les cinq mille cinq cents francs restant pour compléter l'échange furent soldés avec d'autres monnaies et des valeurs diverses. Un fait était bien acquis et certain: il restait dix-sept billets de banque belges de mille francs dans la cassette.

Trois clients inconnus

A ce moment, trois autres clients font leur entrée et vont se placer devant la table de M. Masquelier. L'un d'eux, celui du milieu, se pose vis-à-vis du banquier et demande à changer une demi-livre sterling en monnaies admises en Belgique. L'affaire est réglée rapidement. Le second personnage, placé sur le côté droit de la table, demande à changer vingt florins hollandais et ajoute la somme nécessaire pour obtenir une obligation à lots de la ville de Bruxelles.

Le troisième individu, qui assistait aux opérations se tenait à la droite de M. Masquelier. Il n'avait qu'à passer la main derrière le dos du banquier pour atteindre la cassette déposée sur le coffre-fort et escamoter la liasse de billets de banque dont nous avons parlé. Les trois clients sortirent ensemble; il est à remarquer que le dernier, celui qui s'était posté à la droite de l'agent de change, n'avait traité aucune affaire.

La constatation du vol. — L'enquête

Il était quatre heures du soir quand le banquier, voulant renfermer ses valeurs, chercha en vain la liasse de ses dix-sept billets de mille francs. Elle avait disparu et sans aucun doute c'était l'un des trois derniers visiteurs qui avait fait le coup. Mais que faire? M. Masquelier ne possédait pas exactement leur signalement. Il croyait bien les avoir déjà vus de temps à autre, dans ses bureaux, les jours de marché, mais il ne pouvait se rappeler aucun détail particulier de leur physionomie. Tout ce qu'il se rappelait, c'est qu'ils portaient, l'un une barbe noire et les deux autres des barbes blondes. Il ne restait qu'à prévenir la police.

Le commissaire, M. Jules Looghe, délégua son adjoint de semaine et l'enquête se continua jusque très tard dans la soirée. On ne possède jusqu'ici aucun indice capable de faire retrouver le ou les coupables.

Le Parquet a été prévenu.

UN DRAME DE LA JALOUSIE

Un jeune homme tire quatre coups de revolver sur une jeune fille et blesse légèrement sa campagne. — Disparition du meurtrier.

Dans la soirée de mardi, une jeune fille de 22 ans, Lucie Dispersyn, brodeuse, qui habite chez sa tante, rue de la Chapelle, 47, causait tranquillement dans la cuisine avec une de ses amies, Anna Coole, 22 ans, couturière. Soudain, la porte de la maison s'ouvrit et un jeune homme de 36 ans, Richard Scheere, soldat pensionné des Indes néerlandaises, domicilié rue de la Chapelle, 23, fit irruption dans la place où causaient les jeunes filles.

Lucie Dispersyn, ancienne amie de ce jeune homme, et qui redoutait sa vengeance depuis qu'elle lui avait signifié son congé, s'effraya à son apparition et prit la fuite dans la cour, suivie de près par Anna Coole.

Richard Scheere était venu en effet avec la résolution de faire un mauvais coup et sa main était armée d'un revolver. En voyant fuir celle qu'il poursuivait, il déchargea deux fois son arme dans sa direction, mais l'un des projectiles, au lieu d'atteindre celle qu'il visait, alla frôler la paupière gauche d'Anna Coole.

Au bruit des détonations, la tante de Lucie Dispersyn accourut en criant au secours. Par deux fois encore, le jeune homme tira et par bonheur les balles s'aplatirent sur les murs sans blesser personne. Après quoi il prit la fuite.

Cette tentative de meurtre ne tarda pas à être connue de la police et une enquête fut aussitôt ouverte par M. le commissaire adjoint qui se rendit sur place pour connaître les circonstances de cette affaire.

D'autre part, la jeune fille légèrement blessée, Anna Coole, a reçu les soins de M. le docteur Willemyns. Son état ne donne aucune inquiétude; quelques jours suffiront à sa guérison et la victime, du reste, a pu continuer ses occupations.

Quant à Richard Scheere, il a disparu depuis lors et demeure introuvable. On croit qu'il a passé la frontière.

TONGRES

UN CRIME MONSTRUEUX

Une jeune fille assaillie et brûlée

L'émotion la plus vive règne dans le pays de Tongres, à la suite d'un crime abominable commis il y a quelques jours et dont la malheureuse victime vient de mourir. Une jeune fille de Millen se rendait, accompagnée de son ami, à Xendremael, où elle est en service. A peu de distance du village, elle fit la rencontre d'un groupe de houilleurs wallons, qui retournaient chez eux. Les houilleurs, sans provocation de la part des jeunes gens, se jetèrent sur eux. Le fiancé, qui avait le dessous dans la lutte, s'enfuit et courut chercher du secours. Entre-temps, les bandits s'acharnaient sur la jeune fille, la dépouillaient de ses vêtements, la maltraitaient ignoblement et, comme elle avait perdu connaissance, ils imaginèrent de la faire revenir à elle en lui appliquant sur le corps leurs cigares allumés! Puis, ils mirent le feu à ses vêtements et, sans doute pour s'assurer l'impunité par le silence, la jetèrent sur le bûcher improvisé. Leur exploit accompli et voyant arriver des villageois, ils prirent la fuite.

La jeune fille fut transportée chez elle. Après deux jours de souffrances atroces, elle vient de succomber. La justice s'est mise à la poursuite des bandits et a réussi à les arrêter.

GAND

DÉCAPITÉ PAR UN TRAIN. — Deux voituriers Auguste et Emile Vanlandeghem, rentraient hier soir à Maldegem avec un chargement de paille, lorsque le train vicinal de Breskens, arrivant près de l'auberge Busschaert, surprit Auguste Vanlandeghem qui fut renversé, décapité et horriblement mutilé sous les yeux de son frère. La locomotive et une voiture déraillèrent. Les restes sanglants de la victime furent recueillis dans un bac et transportés à la morgue de Maldegem. L'infortuné était âgé de 37 ans et père de trois jeunes enfants.

INGELMUNSTER

RIXE SANGLANTE. — Un homme mortellement blessé. — Trois autres moins gravement atteints. — Dans la nuit de mardi à mercredi, une rixe grave a éclaté entre cinq personnes dans l'estaminet tenu par M. Camille Bollaert, au hameau de Hooghe, à Ingelmunster. Trois des batailleurs étaient d'Ingelmunster, les deux autres de Meulebeke.

Un habitant d'Ingelmunster, Remi Goethals, a reçu un coup mortel au côté gauche. Un autre, Jean Vandeputte, a été blessé d'un coup de verre à bière. Tous deux sont alités.

Deux personnes de Meulebeke ont également reçu des coups à la tête.

Le principal agresseur est en fuite.

Le parquet de Courtrai est descendu mercredi après-midi à Ingelmunster, pour faire une enquête sur cette sanglante affaire.

TOURNAI

LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE TOURNAI donnera son premier concert de 1906 le dimanche 21 janvier, à quatre heures, à la Halle-aux-Draps. Le programme est entièrement consacré aux œuvres de M. Paul Vidal, premier chef d'orchestre à l'Opéra de Paris. Il comprendra deux œuvres pour soli et chœur mixte: *Saint-Georges* et *Noël*, en outre diverses œuvres symphoniques, et sera dirigé par l'auteur lui-même. Solistes: Mlle Demougeot, de l'Opéra de Paris, soprano, et M. Cazeneuve, ténor des Concerts Colonne et Lamoureux de Paris.

Au grand concert annuel qui aura lieu le 18 mars 1906, la société de musique donnera *Les Béatitudes*, le chef-d'œuvre incomparable de César Franck. Interprètes: Mater Dolorosa: Mme Dubois, mezzo soprano des Concerts Colonne et Lamoureux. Récitant: M. Dubois, ténor de l'Opéra de Paris. Le Christ: M. Noté, baryton de l'Opéra de Paris. Satan: M. Nivette, basse, de l'Opéra de Paris. La valeur de cette œuvre grandiose et les artistes auxquels ont été confiés les principaux rôles, sont suffisamment connus pour assurer une interprétation de premier ordre.

Aug. BOURGEOIS, agent de change, 11, rue du Four Chapitre, Tournai. Achat et vente de toutes valeurs belges et étrangères. Paiement sans aucun frais des coupons belges et étrangers. 55

APRÈS UN QUART DE SIÈCLE. — Il y a vingt-cinq ans que les Pilules Suisses purgatives, dépuratives et toniques ont été créées! Aujourd'hui tout le monde les connaît dans les campagnes les plus reculées de France et même du monde entier. Le succès qui les a accueillies à leur naissance dure encore comme au premier jour. Les millions de boîtes vendues en ces vingt-cinq ans, les millions d'attestations élogieuses reçues en leur faveur, prouvent les bienfaits incalculables qu'elles ont rendus, bien que leur prix soit modeste. C'est donc la preuve que c'est le purgatif idéal, efficace, commode et bon marché, que c'est, en un mot, le remède **populaire**, et qu'à ce titre les Pilules Suisses méritent réellement de se trouver dans toutes les familles où la ménagère est vraiment **« la fée du logis ».** 94822d

UN AVIS UTILE

Par ce temps de continuel surmenage physique et intellectuel qu'exige la lutte de plus en plus âpre pour l'existence, l'homme épuise rapidement ses forces et son énergie; cet excès de travail le conduit rapidement à la déchéance physique et morale, à l'anémie profonde, à la neurasthénie. Il est faible, se fatigue facilement, il souffre du dos, des membres, de partout, il est sombre, taciturne et n'a plus de volonté, un rien l'effraie...

Chez les hommes de lettres et d'affaires qui ont un travail mental de longue haleine, l'épuisement des forces nerveuses agit particulièrement sur le cerveau qu'il affaiblit.

Aux neurasthéniques et à ceux qui sont en train de le devenir, nous ne saurions trop recommander le « Stella Quina », dont l'action prompte et sûre donne aux malades le coup de fouet qui dégourdit les muscles et ramène l'énergie.

Apéritif cordial par excellence aux principes actifs du « Kina », « Kola », « Coca », associés au vieux vin d'Espagne, le « Stella Quina » réunit par sa composition les éléments des meilleurs reconstituants connus. Il active les fonctions digestives, fortifie le cœur et tonifie l'estomac. Il convient aux personnes faibles, aux convalescents, aux vieillards, aux tempéraments délicats, aux femmes enceintes, aux nourrices.

C'est le meilleur aliment d'épargne et le plus puissant stimulant nerveux, tous les surmenés par le travail intellectuel, les excès ou le grand effort musculaire puiseront dans ce merveilleux régénérateur: SANTÉ, FORCE, VIGUEUR.

Le litre, 5 francs, 5 fr. 85 franco contre mandat-poste adressé à M. Achille DEROUBAIX, pharmacien, successeur de Boyaval, 108, rue de Lannoy, Roubaix.

Dépôt à Tourcoing, pharmacie Boyaval et dans toutes les pharmacies. 94278

ETABLISSEMENT
D'HYDROTHÉRAPIE
du Docteur DELAUNOIS
Bonsecours-Péruwelz

LOTION DEQUEANT
CHEVEUX BARBE CILS SOURCILS
94810

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE (BELGIQUE).
Desservi par les Sœurs de Charité
Dr L. DOGNIAUX, spécialiste

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle: cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 12 ans. Chaque année 850 à 900 cures.

Demander références. Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'Etat belge, etc.), ont été admis après avoir été traités en ma clinique.

Difformités des membres: genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds-plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultés à l'Institut.

Maladies des femmes: descentes, déviations, etc. Discrétion absolue. Clinique de 1er ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares. Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 heures. — *Téléphone 473.* 678-77138

Demandez la chicorée extra de DROULERS Fils, Fresnes (Nord). LA MAGICIENNE

LA VIE SPORTIVE

L'esprit de Club

La Commission régionale de football (U. S. F. S. A.) est parvenue non sans peine à constituer une véritable « équipe du Nord »... le match Paris-Nord pourra donc avoir lieu... Telle est la nouvelle que nous annoncions il y a quelques jours... et depuis lors, nous sommes pris d'une véritable admiration pour les dirigeants du football-association dans notre région, car, pour qui connaît les dessous d'une telle organisation, il faut reconnaître que c'est accomplir là un « tour de force »... Cela n'a l'air de rien que ces onze noms couchés sur le papier mais pourtant cette sélection représente bien des démarches, beaucoup de pourparlers et passablement de diplomatie... Ah! c'est qu'il faut savoir, au risque de faire crouler tout l'édifice, ménager les susceptibilités de chacun, éviter tout froissement... C'est bien plus difficile, vous pouvez m'en croire, qu'à composer une liste électorale destinée à rallier le plus possible de suffrages: les potins vont leur train dans les clubs, les discussions n'en finissent pas, les pressions s'exercent... Car chaque club prétend posséder les meilleurs joueurs et brigue pour eux l'honneur de les voir figurer dans le « team » d'élite choisi pour faire triompher les couleurs du Nord... Comment, me diront les *profanes*, mais ce sont là tous des jeunes gens faisant du sport en amateurs, par amour du sport, avant tout, et que leur importe qu'« Un Tel » ou « Tel Autre » soit désigné pour faire partie de l'équipe en question?... Quelle erreur est la vôtre! Il leur importe beaucoup car il existe à un très haut degré, dans nos sociétés sportives du Nord et particulièrement, je crois, dans nos clubs de football, ce qu'on est convenu d'appeler « l'esprit de club »... peut-être par dérision car cela fait commettre parfois bien des hérésies! Et cet « esprit de club » s'il est précieux pour l'émulation, est tellement profond qu'il est parfois dangereux... En effet, il nous a été donné en certaines circonstances de voir que « l'amour du club » primait « l'amour du sport »... C'est l'exagération que les sportsmen véritablement impartiaux ont parfois l'occasion de déplorer... et c'est sur elle que nous appelons l'attention des dévoués dirigeants de nos sociétés régionales: Ayons de « l'esprit de club », c'est nécessaire, c'est même indispensable, mais en bons sportsmen sachons le modérer lorsque la réputation d'une région est en jeu... C'est là de « l'esprit régional » qui n'est pas à dédaigner et dont tous nos clubs en particulier ne peuvent que bénéficier....

A. D.

Cyclisme

LE TOUR DE FRANCE 1906. — La formidable épreuve organisée par l'« Auto » pour la cinquième fois aura lieu, cette année, du 4 au 29 juillet et l'itinéraire comprendra le Nord de la France, la première des treize étapes prévues étant Roubaix.

Le « Tour de France » 1906 sera doté de 25.000 francs de prix, soit 3.000 francs de plus que l'an dernier; les 13 étapes formeront un total de 4.500 kilom., soit 1.600 kilom. de plus qu'en 1905. Nous tiendrons régulièrement nos lecteurs au courant des détails de cette gigantesque épreuve qui va de nouveau passionner tous les sportsmen. Il convient de féliciter l'« Auto » d'avoir compris qu'un véritable « Tour de France » ne devait pas laisser de côté notre région si sportive et dès maintenant nous pouvons prédire aux vaillants routiers de formidables ovations au bout de leur première étape, c'est-à-dire celle où la physionomie de la course se dessine déjà car si elle permet les révélations, elle marque aussi les premières défaillances.

CONSTRUCTEURS! n'utilisez que les pièces détachées, moyeux, pédales et séries **Diamant de LA FRANÇAISE, marque DIAMANT.** Procurez-les vous chez **L. COOKE, 145, rue de Menin, Tourcoing. — Agent général** de l'incomparable marque **LA FRANÇAISE.** 94860

Automobilisme

PNEUS-CUIR IMPERFORABLES
Antidérapants "LE MARQUIS" Lisses
Sur nouvelles enveloppes. Toiles extra-renforcées
Stock: J. DUFOUR, 30, rue du Château, Roubaix, et chez les principaux agents de la région. 898

AUTOMOBILES BAYARD-CLÉMENT
Agents exclusifs: DUSSART et ACCOU, rue Corneille, ROUBAIX. Atelier spécial de réparations. Pièces détachées. Accessoires. PNEUMATIQUES DE TOUTES MARQUES. (Téléph. 171). 94704

Football-Association

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — A l'occasion des fêtes du nouvel an, la réunion mensuelle est reportée au jeudi 11 courant, à 8 h. 1/2 précises, au Café Delvoye.

LE MATCH PARIS-NORD. — C'était prévu! Le match qui doit mettre en présence, dimanche prochain, à Paris, une équipe des meilleurs footballeurs du Nord a déchaîné une polémique dans les journaux spéciaux.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Auto:*

« A Paris, la composition de l'équipe est vivement critiquée, mais dans le Nord, cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Discussions de club à club, de ville à ville, de région à région.

» Les terriens assurent qu'eux seuls sont de valeur suffisante, les maritimes affirment que, réunis, ils doivent battre les terriens.

» Nous disons que la discussion dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Qu'on en juge par la lettre suivante que nous adresse M. Gellé, président de la Commission du Racing-Club de Calais:

« Un match d'association devait mettre en présence Maritimes contre Terriens le 31 décembre, pour choisir les footballeurs qui auraient à jouer dans le match Paris-Nord. Les comitards terriens, après avoir donné différentes raisons plus ou moins justes: que le match n'aurait lieu qu'à la fin de la saison, que Paris refusait de payer le déplacement, etc., sont arrivés à empêcher le match Terriens-Maritimes. Depuis plusieurs années déjà, nos Maritimes, qu'on semble trop dédaigner, voulaient attaquer les Terriens, aussi étaient-ils heureux de se rencontrer enfin avec leurs terribles adversaires. Aussi, quelle déception et quelle colère en apprenant l'annulation du match.»

De leur côté, *Les Sports* disent:

« Le match Paris-Nord fait dire beaucoup de choses aux footballeurs du Nord. L'équipe est estimée meilleure que celle de Paris. Le choix fait par la Commission de football soulève cependant quelques critiques et beaucoup de joueurs prétendent, non sans raison, d'après moi que le remplacement de Desrousseaux par Baton est une chose fâcheuse. Baton est excellent, c'est entendu, mais Desrousseaux est considéré comme supérieur au gardien de but de l'Olympique. Nous ne discuterons pas la valeur de ces deux excellents joueurs, nous nous contenterons de dire que, depuis deux ans, Desrousseaux joue avec Moigneu, Lambotte et Prouvost, et forme, avec eux, une défense presque impénétrable, que ces joueurs ont entre eux une confiance absolue, qu'ils ont adopté une tactique toute particulière et très avantageuse, impossible à pratiquer avec Baton, celle des champions de Belgique, l'Union Saint-Gilloise. La cohésion de ces excellents joueurs était une cause de succès que l'on ne rencontre presque jamais dans la formation d'une équipe régionale et que cette raison eût dû primer toute autre dans la confection de l'équipe.

» On dit aussi que Prouvost doit conserver son poste